

## **CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE ET DES CABINETS VETERINAIRES INNOVET**

### **PRÉAMBULE**

Les présentes conditions générales de fonctionnement peuvent être remises en main propre sur simple demande sous un format papier à la clinique ou aux cabinets ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <http://www.clinique-innovet.fr>. Ces conditions peuvent également être transmises au client par courrier électronique.

Les actes effectués sur un patient au sein de la clinique ou des cabinets sont soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement que le client propriétaire ou détenteur du patient accepte sans condition.

### **1. APPELLATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS**

La clinique vétérinaire INNOVET site de Segré et les cabinets vétérinaires INNOVET sites de Combrée, Pouancé et du Lion d'Angers sont des établissements de soins vétérinaires dédiés aux animaux de compagnie et aux animaux de rente conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif à l'appellation des domiciles professionnels d'exercice vétérinaires.

Elles sont accessibles à :

- ZI route d'Aviré à **SEGRE** joignable au **02 41 94 74 74**
- ZA la grosse pierre 2 route d'Angers au **LION d'ANGERS** joignable au **02 41 95 30 96**
- 12 rue de l'hôtel de ville à **COMBREE** joignable au **02 41 94 22 76**
- Rue grand préée à **POUANCE** joignable au **02 41 92 43 09**

Site internet : <http://www.clinique-innovet.fr/>

Adresse e-mail : [innovet49@gmail.com](mailto:innovet49@gmail.com)

### **2. HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC**

La clinique de Segré est ouverte au public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Le samedi de 8h à 12 h et de 14h à 17h

Les cabinets de Combrée, Pouancé et du Lion d'Angers sont ouverts au public :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Le samedi de 9h à 12 h

Les consultations des animaux de compagnie ont lieu uniquement sur rendez-vous à partir de 9h00.

Les urgences sont assurées 24h/24, 7j/7, 365j/an.

#### **Siège social**

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

### 3. PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE ET DES CABINETS

#### a. *Consultations de prévention :*

- Consultations vaccinales et identification
- Conseils pour l'éducation des jeunes animaux
- Diététique, suivi de croissance, suivi du poids, calcul de ration
- Prévention des maladies parasitaires
- Phytothérapie, aromathérapie, homéopathie
- Bilans de santé, bilans préopératoires
- Comportement
- Gériatrie, bilan sénior
- Physiothérapie
- Radiographie de dysplasie (officielle) (sauf au cabinet de Combrée)

#### b. *Consultations de médecine générale :*

Prévention et gestion des problèmes de santé les plus courants des animaux de compagnie

#### c. *Chirurgie générale*

Nous disposons de l'ensemble des équipements de base nécessaires à l'anesthésie des animaux en toute sécurité. Nous adaptons nos protocoles à l'état de santé de votre compagnon.

Le protocole anesthésique est choisi en fonction de la nature de l'intervention et de l'état de santé de l'animal : anesthésie fixe ou gazeuse, gestion de la douleur.

Une surveillance de l'anesthésie est réalisée.

- Chirurgie de convenance : castrations, ovariectomies, détartrages, chirurgie dentaire
- Chirurgie des tissus mous : chirurgie cutanée ou abdominale viscérale

La surveillance du réveil est assurée dans le chenil. L'utilisation d'antalgiques permet de lutter contre la douleur postopératoire.

#### d. *Chirurgies spécialisées*

Le cas échéant certaines chirurgies complexes ou à risque particulier (chirurgie orthopédique : réduction de luxation et de fracture, pose de résine, enclouage centromédullaire, fixateurs externes dans certaines préconisations, ligaments croisés...) seront référées, avec l'accord du client, soit sur place avec :

- Bloc Ouest Vétérinaire, Julien Michaut site : <https://www.chir-veterinaire.com/>  
44470 CARQUEFOU julien.michaut@veterinaire.fr

Soit vers des cliniques spécialisées avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler. Les conditions générales d'exercice de ces établissements se trouvent sur leur site internet respectif.

- Hôpital vétérinaire VETREF, site : <http://vetref.fr/>  
7 rue James Watt 49070 ANGERS-Beaucouze, 02 41 200 220, clinique@vetref.fr

#### Siège social

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

*e. Médecine interne*

Les domaines suivants peuvent être traités lors de consultation de médecine interne au sein de nos établissements vétérinaires et le cas échéant des examens complémentaires pourront être effectués :

- Cardiologie
- Pneumologie et maladie respiratoire
- Gastroentérologie
- Uro-néphrologie
- Ophtalmologie
- Hématologie, transfusions
- Maladies infectieuses et immunitaires
- Reproduction, insémination artificielle

*f. Dermatologie*

- Consultation
- Examens cutanés (raclages, calques)

*g. Hospitalisation et prise en charge des soins intensifs*

L'hospitalisation à la clinique vétérinaire de Segré se déroule dans 3 pièces distinctes (chenils chiens, chatterie et chenil réservé aux maladies contagieuses).

Les chenils sont climatisés et chauffés, si besoin des moyens de réchauffement sont prévus (tapis chauffants, lampes chauffantes, bouillottes).

Si nécessaire, les administrations de fluides ou de médicaments seront réalisées via des pompes à perfusion.

Les animaux nécessitant des soins intensifs sont dans une pièce sous surveillance des vétérinaires et des auxiliaires. Si leur état le nécessite, des dispositifs d'oxygénation sont mis en œuvre.

L'hospitalisation aux cabinets vétérinaires de Combrée, Pouancé et du Lion d'Angers se déroule dans un seul chenil chauffé et si besoin des moyens de réchauffement sont prévus (tapis chauffants, lampes chauffantes, bouillottes).

*h. NAC (lapins, furets, rongeurs, tortues, oiseaux de basse-cour)*

- Consultation
- Examens complémentaires
- Hospitalisation
- Chirurgie de convenance

Les NAC non pris en charge par notre structure (oiseaux d'ornement et autres reptiles) ou les cas complexes seront référés, avec l'accord du client à :

- Centre Hospitalier Vétérinaire Atlantia, site : <https://www.chv-atlantia.fr/>  
22 Rue René Viviani, 44200 Nantes, 02 40 47 40 09
- Clinique Vétérinaire EspaceVet, site : <https://espace-vet.fr/>  
50 Rue de la Liberté, 49070 Saint Jean de Linières, 02 41 88 02 24

**Siège social**

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

i. *Analyses de laboratoire :*

La plupart des analyses nécessaires aux soins des animaux sont disponibles :

- Directement à la clinique vétérinaire de Segré : hématologie, biochimie, endocrinologie (T4, progestérone, cortisol), temps de coagulation, ionogramme, cytologie, tests immunologiques (FIV/FelV, ...).
- Directement au cabinet vétérinaire de Pouancé : hématologie, biochimie, cytologie, tests immunologiques (FIV/FelV, ...).
- Directement au cabinet vétérinaire de Combrée : biochimie, endocrinologie (T4, progestérone, cortisol), cytologie, tests immunologiques (FIV/FelV, ...).
- Directement au cabinet vétérinaire du Lion d'Angers : biochimie, cytologie, tests immunologiques (FIV/FelV, ...).

Notre cabinet vétérinaire est doté d'un laboratoire de santé animale externe adhérent Resapath et RESALAB ouvert du lundi au samedi : **ALVETYS**.

Toute analyse (bactériologique, antibiogramme, recherche parasitologique, sérologie) en production animale et canine est susceptible d'être réalisée à ce laboratoire ou d'être sous-traitée par ce laboratoire.

Vous pouvez consulter tout les tarifs de ce laboratoire sur simple demande à l'accueil de la clinique vétérinaire ou du laboratoire concerné.

Aussi, certaines analyses spécialisées comme les PCR, certains dosages hormonaux (TSH...), les analyses histologiques, les tests génétiques et les analyses spéciales sont effectuées par un laboratoire extérieur avec l'accord du client.

j. *Imagerie médicale :*

Les examens suivants sont réalisés dans nos établissements :

- Radiographies, dans chaque établissement mais sauf au cabinet de Combrée :
  - o Nous possédons un appareil haute fréquence permettant l'obtention de clichés radiologiques de qualité dans les meilleures conditions de sécurité pour des animaux et dans le respect des règles de radioprotection
  - o Le développement numérique est réalisé grâce à un numériseur permettant une analyse précise des clichés
  - o Une copie des radiographies peut être envoyée au client par courriel sur simple demande. Les radios de dysplasie officielles peuvent être envoyées aux lecteurs agréés via DICOM.
- Echographies :
  - o Nous possédons à la clinique vétérinaire de Segré, un échographe permettant de réaliser les examens (échocardiographie, échographie abdominale, exploration de masses cutanées...) Doppler couleur, pulsé et continu et muni de différentes sondes échographiques.
  - o Nous possédons aux cabinets vétérinaires de Combrée, Pouancé et du Lion d'Angers, un échographe permettant de réaliser les examens (échocardiographie, échographie abdominale, exploration de masses cutanées...)
- La mesure de la pression artérielle est réalisée avec un tensiomètre.

**Siège social**

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

Les examens d'imagerie médicale les plus courants sont réalisés par nos soins. Le cas échéant certains examens plus complexes (scanner/IRM) seront référés vers des cliniques spécialisées avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler :

- Centre Hospitalier Vétérinaire VETREF, site : <http://vetref.fr/>  
7 rue James Watt 49070 ANGERS-Beaucouze, 02 41 200 220, [clinique@vetref.fr](mailto:clinique@vetref.fr)
- Centre Hospitalier Vétérinaire Atlantia, site : <https://www.chv-atlantia.fr/>  
22 Rue René Viviani, 44200 Nantes, 02 40 47 40 09

#### *k. Anesthésie et prise en charge de la douleur*

Un bilan pré-anesthésique pourra être réalisé après l'accord du propriétaire.

Le protocole anesthésique est fonction de la nature et de l'état clinique de l'animal (anesthésie fixe, anesthésie volatile au moyen d'un poste d'anesthésie gazeuse).

Pour certaines chirurgies à risques (césarienne, pyomètre, ...) Ou pour certains types d'animaux (brachycéphales, antécédents médicaux, animaux âgés, ...) le protocole anesthésique sera adapté.

La douleur est prise en charge systématiquement lors de nos chirurgies, il sera adapté suivant la nature de l'intervention (AINS, analgésie par opioïdes, ...)

#### *l. Délivrance des médicaments :*

La délivrance des médicaments se fait conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur. Elle se fait au chevet du malade et sur ordonnance réservée à notre clientèle suite à la prescription des soins lors des consultations et lors de renouvellement autorisé de la prescription. L'article L5143-2 et 6 du code de la santé publique autorise le vétérinaire à délivrer des médicaments. Celui-ci ne peut délivrer que les médicaments qu'il a lui-même prescrits ou qu'un autre vétérinaire exerçant dans le même établissement de soins a prescrits. Il n'a pas le droit de tenir « officine ouverte », c'est-à-dire de délivrer les médicaments prescrits par n'importe quel vétérinaire.

Sinon, muni de l'ordonnance établie par le vétérinaire vous pouvez vous rendre chez un pharmacien titulaire d'une officine pour vous faire délivrer les médicaments.

#### *m. Ventes de produits d'hygiène et de soins et d'aliments*

Le personnel de la clinique conseille le client pour l'achat et l'utilisation :

- D'antiparasitaires externes et internes
- De soins dermatologiques
- De produits d'hygiène et de soins quotidiens
- De produits d'hygiène et de soins buccodentaires

Nous mettons met à disposition des aliments diététiques ou physiologiques les mieux adaptés pour les animaux de compagnie.

#### Siège social

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

#### **4. SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS**

Les animaux hospitalisés sont maintenus dans des cages individuelles adaptées à leur taille.

La surveillance et les soins sont assurés par les vétérinaires et les auxiliaires présentes.

Les visites de l'animal hospitalisé par son propriétaire sont possibles l'après-midi, en présence d'un membre de la clinique et sur rendez-vous uniquement.

En dehors des heures d'ouverture, le vétérinaire du service d'urgence, membre de l'équipe vétérinaire, assure seul la surveillance des animaux hospitalisés en les visitant régulièrement, ou, à la clinique de Segré, en consultant les caméras de surveillance présentes dans le chenil et la chatterie.

Le vétérinaire du service d'urgence n'étant pas sur place, la fréquence des visites dépend de la gravité des affections dont souffrent les animaux présents.

#### **5. PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS**

Dans le cadre de la continuité des soins, l'évolution de l'état de santé de l'animal peut nécessiter qu'il soit pris en charge par une autre structure vétérinaire. Le client sera orienté préférentiellement vers l'hôpital vétérinaire VETREF mais sera libre d'aller dans la structure de son choix. Le praticien informera le client des possibilités de soins qui lui sont offertes. Le client assure lui-même le transport de son animal.

En dehors des heures d'ouverture, les soirs, jours fériés et week-end, le client sera informé via le répondeur en appelant le numéro habituel, du numéro du vétérinaire qui assurera le service ; il pourra joindre ce vétérinaire dont il lui sera indiqué le numéro de portable ; il sera invité à se rendre à l'adresse indiquée par le vétérinaire.

En dehors des heures d'ouverture, la permanence et la continuité des soins des espèces habituellement traitées sont assurées par le vétérinaire du service d'urgence.

Le vétérinaire du service d'urgence est seul à assurer les soins. Lorsqu'il est en intervention la réponse à un appel peut être différée.

Il gère et évalue les appels d'urgence : en fonction des situations le client et son animal peuvent être reçus à la clinique ou aux cabinets ou être redirigés vers le centre hospitalier VETREF.

Il assure la continuité de soins des élevages des animaux de rente présents dans sa clientèle dans une limite de 30 km autour de SEGRE dans le but de pouvoir répondre aux autres urgences de la clientèle.

L'obligation de permanence et continuité des soins est détaillée dans l'arrêté du 15 Mars 2015.

#### **6. ESPÈCES TRAITÉES**

Les espèces habituellement traitées dans notre clinique sont les chiens et les chats.

Les espèces habituellement traitées à domicile sont les animaux de rente.

Les espèces occasionnellement traitées dans notre clinique sont les NAC (lapins, furets, rongeurs, oiseaux de basse-cour et tortues).

En ce qui concerne les équins, seul Alain THIRION est formé pour les prendre en charge.

La clinique et les cabinets ne disposent pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus.

Une liste des vétérinaires à même de leur donner des soins, par le conseil régional de l'ordre des vétérinaires des pays de la Loire, est disponible 24h/24 à l'adresse : <https://www.veterinaire.fr/>.

##### **Siège social**

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

## **7. RISQUE THÉRAPEUTIQUE, ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT**

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel.

Notre équipe informe le client de ces risques dans le cadre de la pratique courante : consultation, rédaction de l'ordonnance, questions particulières.

Dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, cette information se fera par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins) à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Le comportement agressif d'un animal peut présenter un risque de blessure (pour le client, pour l'animal, pour le personnel soignant). Notre équipe informera le client, dans ce cas, de la nécessité d'utiliser une contention particulière pouvant présenter un risque potentiel pour l'animal.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

## **8. CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins (contrat de soin type en dernière page).

Ce contrat de soins apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

## **9. DÉCÈS DE L'ANIMAL**

En cas de décès de l'animal nous pouvons, si la législation le permet, et si le client le souhaite lui restituer le corps à des fins d'inhumation.

Dans les autres cas, nous pouvons assurer par l'intermédiaire de la société INCINERIS ZA Les Trussots 85570 L'Hermenault 02 51 87 69 99, la crémation collective ou individuelle du corps.

Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le client.

Les frais de crémation sont à la charge du client.

## **10. ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX**

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure comme le stipule la législation.

## **11. ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS**

- Les chiens et chats errants sur la voie publique ne peuvent être pris en charge par nos établissements. C'est la fourrière qui s'occupe de ces animaux et qui peut les restituer à leur propriétaire.

Comme la loi le précise, c'est la mairie qui est votre interlocuteur dans ce cas y compris en dehors des heures ouvrables. Elle est en charge de vous informer en Mairie ou sur son site WEB du service responsable de cette gestion.

### **Siège social**

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

- Les chiens et chats blessés et errants sur la voie publique reçoivent cependant les premiers soins dans nos établissements. Ils sont ensuite selon les accords avec les mairies redirigés vers la fourrière.
  - Faune Sauvage : conformément à la législation, ils seront redirigés vers :
    - o Le Refuge de l'Arche, site : <https://www.refuge-arche.org/>  
13 quater Rue Félix Marchand 53200 Saint-Fort, 02 43 07 24 38
- Ou pour les oiseaux vers :
- o LPO Anjou, site : <http://www.lpo-anjou.org/lpo-anjou/>  
35 Rue de la Barre, 49000 Angers, 02 41 44 44 22

## 12. CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente ou sur demande à notre personnel.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous forme d'un cahier de tarifs disponible sur simple demande au secrétariat de la clinique et des cabinets.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, des analyses de laboratoire, des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client. Le devis est valable un mois.

## 13. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu à son propriétaire après une chirurgie ou une hospitalisation.

Le paiement peut être effectué en carte bancaire, chèque ou espèces.

De manière exceptionnelle, nous pouvons accepter un paiement avec encaissement différé.

La législation ne nous autorise pas à accepter le fractionnement de l'encaissement en plus de trois fois.

Ce fractionnement ne peut être accepté que pour des montants de plus de 100 euros.

Le client peut faire plusieurs chèques datés du jour du paiement et couvrant le montant total des honoraires. Les dates d'encaissement sont définies en accord entre le vétérinaire et le client.

**La mise en place de facilités de paiement n'est pas un droit et implique une relation de confiance entre le vétérinaire et son client.**

En cas de difficultés financières, le client doit évoquer ce point au début de la consultation.

Le non-respect du protocole de paiement par le client engendrera obligatoirement le passage au paiement comptant des honoraires, aucun étalement de l'encaissement ne sera alors possible.

Un acompte pourra être demandé notamment lors de l'hospitalisation de l'animal, lors de soins de longue durée, ou de chirurgie.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois.

### Siège social

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

Les médicaments, même non entamés ne peuvent faire l'objet d'un avoir, ils seront repris dans le cadre de la législation sur l'élimination des périmés à laquelle la clinique vétérinaire est assujettie.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour de l'éligibilité de la facture, seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

**Dans tous les cas de non-paiement un forfait de 40€ sera perçu pour les frais de recouvrements.**

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

Le dossier sera transmis à l'huissier :

SARL 2 ARCS Barbier-Soucheleau Nolwenn 14 rue Lazare Carnot BP 80133 49501 SEGRE cedex, tel : 02 41 92 16 42, Email : [barbier.nolwenn-huissier@orange.fr](mailto:barbier.nolwenn-huissier@orange.fr), site : <https://2arcs-justice.fr/>

#### **14. LITIGES**

En cas de litige à caractère déontologique concernant les soins apportés à vos animaux, vous pouvez vous adresser au CROV (Conseil régional de l'ordre des vétérinaires) :

- CROV, Parc Club du Perray 20 rue de la Rainière – CS 63916, 44339 NANTES cedex 3  
02 40 50 06 63, Email : [cro.pays-de-loire@veterinaire.fr](mailto:cro.pays-de-loire@veterinaire.fr), site : <https://www.veterinaire.fr/>

En cas de litige relatif aux prestations (honoraires et tarifs), vous pouvez vous adresser au :

- Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire – Conseil National de l'Ordre des vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011, site : [mediateur-conso@veterinaire.fr](mailto:mediateur-conso@veterinaire.fr)

#### **15. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

L'ensemble des professionnels travaillant au sein de la clinique INNOVET est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de :

**MMA Angers Patton, 152 Avenue du Général Patton, 49000 Angers**

#### **16. LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉ », SECRET PROFESSIONNEL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de vétérinaires de la clinique.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sans l'accord du propriétaire, sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

##### **Siège social**

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09

## Contrat d'hospitalisation et de soins

Je soussigné \*Monsieur – Madame .....  
résidant.....  
\*demande – refuse à la SELARL Vétérinaire INNOVET, Clinique Vétérinaire, ZI route d'Aviré 49500 Segré, d'effectuer pour l'animal ....., dont je suis propriétaire ou représentant légal

- \*Une hospitalisation
- \*Les investigations nécessaires au diagnostic
- \*La mise en place d'un traitement médical
- \*Une intervention chirurgicale
- \*De mettre en œuvre les moyens qu'elle estime appropriés (y compris l'euthanasie)
- \*Autres : .....

Je reconnais avoir été clairement informé que tout acte médical ou chirurgical, même mineur, peut ne pas réussir et entraîner des séquelles ou des complications, exceptionnels ou non et en accepte toutes les conséquences. L'équipe soignante s'engage à accorder ses soins attentifs à l'animal que je lui confie. Elle prendra toute disposition nécessaire pour assurer le suivi de ce cas. Je reconnais avoir eu toutes les informations que je souhaitais sur l'affection dont souffre mon animal et sur les soins qui vont lui être prodigués. Les différentes options thérapeutiques m'ont été expliquées. Le pronostic de récupération m'a été précisé.

Une anesthésie admet un risque vital évalué entre 0,5% et 10% en fonction de facteurs favorisants (obésité, affection hépatique, cardiaque, rénale...), de l'état général de l'animal, de l'âge et de l'affection qui nécessite son anesthésie. Afin de prendre toutes les précautions possibles pour minimiser ce risque et afin de pouvoir adapter au mieux son anesthésie et son suivi

- \*Je souhaite que mon animal ait un bilan sanguin complet (cout de cette analyse est de 80€)
- \*Je ne souhaite pas de bilan sanguin complet

Je reconnais avoir été informé que le devis d'un montant d'environ ..... € TTC qui m'a été donné lors de l'admission de mon animal comprend les actes prévisibles et qu'en fonction de l'évolution de l'affection de mon animal, de sa réponse aux traitements institués, de la durée d'hospitalisation..., ce montant peut avoir des variations possible d'environ ..... € TTC. J'ai bien noté qu'à tout moment, sur simple demande de ma part, le montant des soins engagés me sera précisé.

Je laisse pour acompte un règlement de ..... € et m'engage à régler la totalité des honoraires dès la sortie d'hospitalisation de mon animal, quel que soit l'issue des soins. J'ai été informé que la clinique INNOVET n'était pas légalement tenu à une obligation de résultats.

Fait le ..... à .....  
Signature

\*barrer les propositions inutiles et cocher les cases

**Siège social**

ZI Route d'Aviré  
49500 SEGRE  
Tél. 02 41 94 74 74

ZA La Grosse Pierre 2 - Route d'ANGERS  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tél. 02 41 95 30 96

12 Rue de l'Hôtel de Ville  
49520 COMBREE  
Tél. 02 41 94 22 76

Rue Grand Pré  
49420 POUANCE  
Tél. 02 41 92 43 09